

Insee Analyses

Nord-Pas-de-Calais-Picardie



N° 3

janvier 2016

Les familles : plus en difficulté dans les centres urbains, plus favorisées dans les couronnes périurbaines

Le modèle familial le plus courant, c'est-à-dire deux parents et un ou plusieurs enfants, est plus fréquent dans les départements de la région qu'en France métropolitaine, excepté dans le Nord où la monoparentalité est la plus forte. Le Nord-Pas-de-Calais-Picardie est la région qui compte la plus grande proportion de familles nombreuses.

Avec de nombreux actifs ayant un emploi en région parisienne, l'Oise compte relativement moins de familles dont aucun parent n'est en emploi (9,8 %), que la France métropolitaine (10,5 %), nettement en dessous du taux régional (14,7 %). Ce département fait figure d'exception dans la région.

Le mouvement de périurbanisation qui touche la France depuis la fin des années 1970 pousse une partie de la population à vivre dans des zones toujours plus éloignées des pôles urbains tout en restant dépendante de leur offre d'emplois, de services publics, de grandes surfaces de commerce, d'établissements de santé, etc. Ce mouvement ne concerne pas toutes les familles de la même façon. Les territoires se spécialisent assez fortement : dans les centres urbains, se concentrent les familles les plus en difficulté, dans les couronnes périurbaines, les familles plus favorisées.

Julien Jamme (Insee)

La région Nord-Pas-de-Calais-Picardie compte 759 100 familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans (*cf. définitions*), soit 9,8 % du total métropolitain. Ces familles sont de deux types : des couples avec un ou plusieurs enfants (78,9 %) ou bien des familles monoparentales (21,1 %),

composées d'un parent, le plus souvent une femme, et d'un ou plusieurs enfants. Cette répartition est identique au niveau national (*respectivement* 78,4 % et 21,6 %).

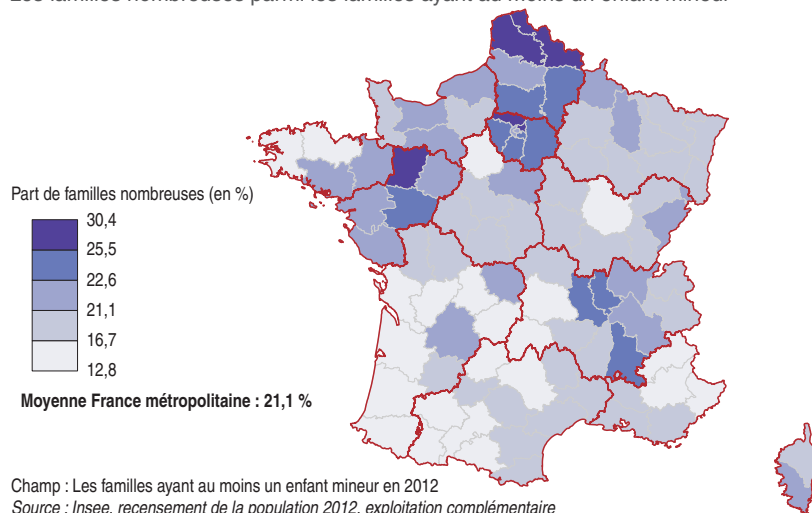
Avec un indicateur conjoncturel de fécondité de 2,1 enfants par femme contre 2,0 au niveau national, la région se caractérise par

une part plus importante de familles nombreuses, c'est-à-dire ayant trois enfants ou plus : avec 25,3 %, elle est la première région devant l'Île-de-France (24,4 %) et Pays de la Loire (22,8 %) (*figure 1*).

Les difficultés économiques de la région se retrouvent au niveau des familles. Le Nord-Pas-de-Calais-Picardie est ainsi la région où les situations de familles dont aucun parent ne travaille sont les plus fréquentes (14,7 % vs 10,5 % en métropole) devant Provence-Alpes-Côte d'Azur (13,4 %) et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (12,7 %).

1 Une famille sur quatre a au moins trois enfants en Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Les familles nombreuses parmi les familles ayant au moins un enfant mineur



©/GN-Insee-2016

Le Nord : plus de familles monoparentales et de familles nombreuses

Parmi les cinq départements de la région, le Nord se distingue par une part plus importante de familles monoparentales dont le niveau se situe au-dessus de la moyenne nationale (22,7 % contre 21,2 %). Cette proportion reste toutefois en deçà de celles mesurées dans le sud de la France (Pyrénées-Orientales 29,9 %, Bouches-du-Rhône 26,8 %) ou dans la région parisienne (Paris, 26,6 %).

Le Nord est également le territoire régional où la proportion de familles nombreuses est la plus importante. Avec le Pas-de-Calais, ils se classent respectivement 3^e et 4^e au niveau national derrière la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. Les proportions, plus modestes, observées dans les départements picards (de 21,3 % dans la Somme à 23,5 % dans l'Aisne) restent toutefois supérieures à la moyenne métropolitaine (21,1 %).

Des parents plus souvent en emploi dans l'Oise

Comparée à la moyenne nationale (10,5 %), l'Oise compte relativement moins de familles dont aucun parent ne travaille (9,8 %). Ce département fait figure d'exception dans la région grâce à sa proximité avec l'Île-de-France. En effet, la part de familles dont les parents sont

2 En vingt ans le nombre de familles diminue plus rapidement dans la région qu'en France

Nombre et répartition des familles ayant au moins un enfant mineur

	Nombre de familles pour 100 ménages		Au sein des familles avec enfant(s) mineur(s) en 2012		
	2012 en %	Évolution entre 1990 et 2012 en points de %	Familles monoparentales en %	Familles nombreuses en %	Familles dont aucun parent n'est en emploi en %
Aisne	30,2	-7,7	20,3	23,5	14,8
Nord	30,5	-9,0	22,7	27,1	16,1
Oise	33,7	-9,1	19,0	22,7	9,8
Pas-de-Calais	31,2	-9,0	20,2	25,8	15,7
Somme	28,7	-9,0	20,6	21,3	13,1
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	30,9	-8,8	21,1	25,3	14,7
France de province	27,5	-7,2	20,8	20,4	10,7
France métropolitaine	28,0	-6,5	21,2	21,1	10,5

Champ : les familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans

Note de lecture : en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, parmi les familles ayant au moins un enfant mineur, 21,1 % sont des familles monoparentales.

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2012

Évolution 1990-2012 – Des familles moins nombreuses malgré la croissance démographique

Entre 1990 et 2012, et malgré un accroissement démographique de +3,4 % sur cette période (+12,0 % en métropole), la région a perdu 37 250 familles ayant au moins un enfant mineur, soit -4,7 %, contre un gain de +4,2 % en France métropolitaine. Cette situation est partagée par les régions Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Bourgogne-Franche-Comté (-6,4 % chacune) et Normandie (-4,8 %). Ces régions ont en commun un déficit migratoire parmi les actifs de 25 à 45 ans, âges auxquels les familles comptent davantage d'enfants mineurs. Le nombre de familles avec enfant mineur est, en revanche, en forte progression parmi les régions les plus attractives : Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

(+20,5 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+10,7 %) et Pays de la Loire (+8,0 %) (*figure 3*).

Une baisse du poids des familles avec enfant(s) mineur(s)

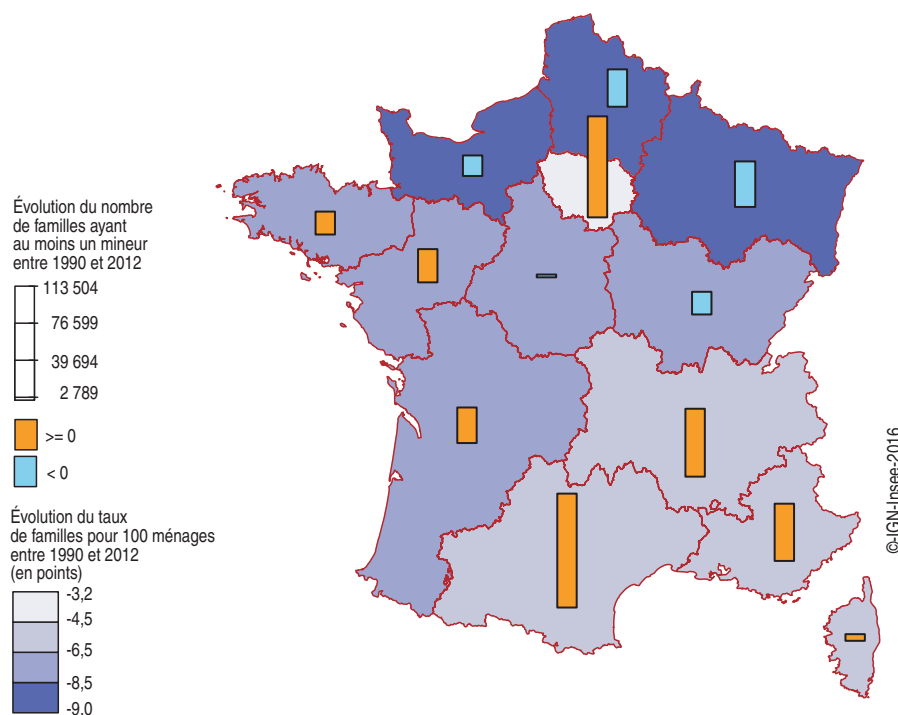
Une autre façon de mesurer ce phénomène est d'observer l'évolution du nombre de familles ayant au moins un enfant mineur parmi les ménages (*définitions*). En 1990, cette part était de 39,7 % dans la région et de 34,5 % en France métropolitaine.

Depuis, la décohabitation entraîne une baisse prononcée de ce taux et un rapprochement du niveau métropolitain. Elle résulte de l'augmentation des

séparations des couples et de l'entrée plus tardive des jeunes en couple pour fonder une famille. Ce phénomène entraîne une augmentation des personnes vivant seules et relativise donc la part des ménages avec enfants (i.e familles) parmi l'ensemble des ménages. Suite, par exemple, à la séparation d'un couple avec enfant, le ménage, qui constituait une famille, se divise en deux ménages dont l'un, composé d'un parent avec enfant, est une famille et l'autre est un ménage composé d'une personne seule. En effet, le recensement de la population rattache l'enfant à un seul des deux parents. Ainsi, la séparation a donné lieu à la création d'un ménage supplémentaire mais le nombre de familles est resté inchangé.

3 Une baisse plus forte qui touche principalement les régions du nord de la France

Évolution du nombre de familles et du taux de familles ayant au moins un enfant mineur parmi les ménages entre 1990 et 2012



Évolution du taux de familles ayant au moins un enfant mineur parmi 100 ménages - moyenne France métropolitaine = -6,5 points

Champ : Les familles ayant au moins un enfant mineur

Source : Insee, recensement de la population 1990 et 2012, exploitation complémentaire

Un tel phénomène touche toutes les régions françaises, mais il est plus marqué parmi les régions dont la part de familles est importante, hormis l'Île-de-France. Il est accentué encore parmi les régions, comme Nord-Pas-de-Calais-Picardie, dont le nombre de familles diminue. Ainsi, le nombre de familles avec enfant(s) mineur(s) pour 100 ménages a reculé de -8,8 points en Nord-Pas-de-Calais-Picardie contre -6,5 points en moyenne en métropole (*figure 3*). Ceci contribue à rapprocher la région de la moyenne métropolitaine : la différence entre le taux régional et le taux métropolitain est passée de 5,2 points en 1990 à 2,9 points en 2012.

Malgré tout, la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie est première pour la fréquence des familles ayant au moins un enfant mineur au sein des ménages, avec 30,9 familles pour 100 ménages en 2012 contre 28,0 en France métropolitaine.

Cette baisse touche les cinq départements de manière quasi identique (entre -7,7 points dans l'Aisne et -9,1 points dans le Nord). À un niveau plus fin, les proportions de la baisse du nombre de familles avec enfant mineur sont très différentes selon l'aire urbaine considérée. Cette baisse est près de deux fois plus forte dans les banlieues de Senlis (-18,8 points), Saint-Omer (-17,9) ou Cambrai et Dunkerque (-17,0 et -16,8 points). Dans les villes-centres des aires urbaines de Lille et d'Armentières, la baisse est plus modérée, autour de la moyenne métropolitaine (-6,5) voire inférieure pour celle de Creil (-4,5).

sans emploi varie de 13,7 % dans la Somme à 16,1 % dans le Nord, soit des proportions parmi les plus importantes de France métropolitaine.

Davantage de familles en difficulté dans les centres urbains

Dans la région, trois familles sur quatre résident dans une grande aire urbaine, soit dans le pôle urbain, soit dans la couronne périurbaine qui l'entoure. Sur dix familles résidant dans ces aires urbaines, trois vivent dans les villes-centres des pôles urbains, cinq dans leurs banlieues, et deux dans les couronnes périurbaines. Le mouvement de périurbanisation qui touche la France depuis la fin des années 1970 pousse une partie de la population à s'installer dans des zones toujours plus éloignées des pôles urbains tout en restant dépendante de leur offre d'emplois de services et d'équipements. Ce mouvement s'accompagne par une spécialisation des territoires : dans les centres urbains se concentrent les familles les plus en difficulté, dans les couronnes périurbaines, les plus favorisées. Les banlieues jouent le rôle d'espace intermédiaire. (figure 4) Ainsi, au sein des grandes aires urbaines de la

région, les familles de type monoparentale et nombreuse sont plus fréquentes dans les pôles (respectivement 24,8 % et 26,9 %) que dans les couronnes périurbaines (respectivement 13,6 % et 21,8 %) (figure 5).

De même, au sein des pôles urbains, les familles sont aussi plus éloignées de l'emploi. Celles dont aucun parent n'est en emploi sont trois fois plus fréquentes dans les pôles (18,0 %) que dans les couronnes (6,0 %). On y trouve également davantage de familles monoparentales touchées par la pauvreté. Leur concentration dans les pôles des aires urbaines peut s'expliquer par la proximité des emplois (pour en faciliter la recherche ou la conservation) ou l'offre de logement social (plus forte dans les pôles). Par ailleurs, les services disponibles sur place (école, garderie, médecin) minimisent les déplacements qui eux-mêmes sont facilités par les transports publics (coûts réduits).

Hétérogénéité des centres des aires urbaines de la région

De forts contrastes existent néanmoins entre les centres des grandes aires urbaines de la région.

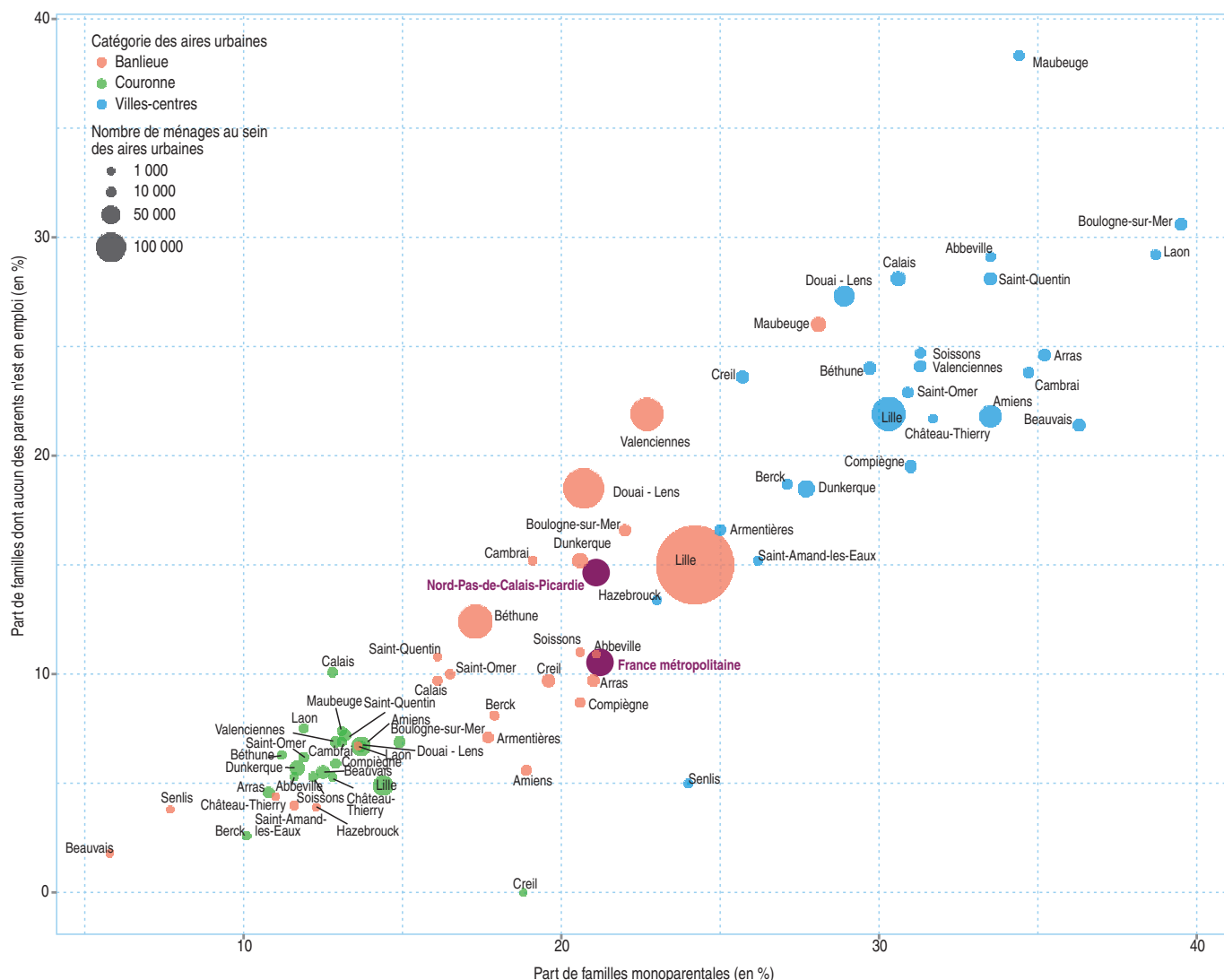
À Boulogne-sur-Mer, la part de familles monoparentales (39,5 %) est supérieure de 16,5 points à celle de Hazebrouck (23,0 %). La proportion de familles dont aucun parent n'est en emploi varie quant à elle entre 5,0 % à Senlis et 38,3 % à Maubeuge. Les difficultés s'y cumulent : Maubeuge a aussi une forte part de familles monoparentales (34,4 %) et un taux de pauvreté élevé (26,1 %). Boulogne-sur-Mer compte 30,6 % de familles dont les parents sont sans emploi et un taux de pauvreté de 20,6 %.

À l'inverse, Senlis se caractérise par une faible part de familles dont les parents sont sans emploi (5,0 %), de familles monoparentales (24,0 %) et un taux de pauvreté de 7,9 %. Cela tient au fait que de nombreux actifs du sud de la région profitent de l'offre d'emplois très importante que propose l'aire urbaine de Paris, limitrophe.

Pour autant, un territoire où les parents des familles sont majoritairement en emploi ne signifie pas nécessairement qu'il ne connaît pas de difficultés économiques. Par exemple, Creil se situe dans la moyenne en ce qui concerne la proportion de familles dont aucun parent ne travaille (23,5 %) alors qu'elle est la quatrième aire

4 Des familles plus en difficulté dans les centres urbains

Parts de familles monoparentales et de familles dont aucun parent n'est en emploi selon les catégories d'aires urbaines en 2012



urbaine la plus pauvre de la région (21,9 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté). La part de familles monoparentales y est également très inférieure (25,7 % contre 31,0 % en moyenne). Ce sont davantage les conditions d'emploi qui fragilisent les familles de ce pôle urbain, qui compte aussi un nombre important de familles nombreuses en son centre (35,5 %).

Les banlieues, le plus souvent des espaces intermédiaires

Entre centres des pôles urbains et couronne périurbaine, les banlieues sont, dans la plupart des grandes aires urbaines de la région, des espaces intermédiaires où les familles monoparentales et celles dont les parents n'ont pas d'emploi sont moins fréquentes que dans les centres mais davantage que dans les couronnes. Quelques exceptions demeurent où la situation en banlieue apparaît comme plus favorable que dans le périurbain. C'est le cas de celles de Beauvais, et de Château-Thierry dont les deux indicateurs y sont plus faibles.

Les couronnes périurbaines, des espaces plutôt homogènes

Les couronnes des pôles urbains constituent des espaces plus aisés où les couples avec enfant(s) mineur(s) sont relativement plus nombreux que dans les pôles. Ces familles « périurbaines » sont également plus souvent en emploi que les familles résidant dans les pôles urbains. Elles choisissent un mode de vie différent des autres familles : en s'agrandissant et/ou en souhaitant devenir propriétaire, une famille préférera s'éloigner des centres pour une commune qui allie à la proximité du pôle urbain, un environnement moins densément peuplé ainsi qu'un foncier plus abordable.

Ces espaces sont très homogènes en région Nord-Pas-de-Calais-Picardie. La part de familles monoparentales varie entre 10,1 % et 14,9 %, soit seulement 4,8 points d'écart. L'amplitude entre ces couronnes est tout aussi resserrée si l'on observe la proportion de familles dont les parents sont sans emploi : de 2,6 % au sein de la couronne périurbaine de Berck et 7,5 % dans celle de Laon. Seule la couronne périurbaine de Calais fait exception avec 10,1 % de familles dont les parents n'ont pas d'emploi. ■

¹La couronne périurbaine de Creil ne comprend qu'une seule commune de 540 habitants (Verderonne), elle est exclue du commentaire.

5 Les familles monoparentales, les familles nombreuses et les familles dont tous les parents sont sans emploi plus fréquentes dans les pôles que dans les couronnes des aires urbaines

Nombre et répartition des familles ayant au moins un enfant mineur

Type de communes	Nombre de familles pour 100 ménages		Au sein des familles avec enfant(s) mineur(s) en 2012		
	2012	Évolution entre 1990 et 2012	Familles monoparentales	Familles nombreuses	Familles dont aucun parent n'est en emploi
	en %	en points de %	en %	en %	en %
Grandes aires urbaines	31,0	-9,1	21,2	25,4	14,5
Pôles des grandes aires urbaines	29,6	-9,3	24,8	26,9	18,2
Villes-centres	25,2	-9,2	31,0	26,3	23,5
Banlieues	32,5	-9,2	21,6	27,2	15,5
Couronnes des grandes aires urbaines	34,4	-9,9	13,6	21,8	6,0
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	34,4	-6,4	14,3	22,9	8,1
Autres aires urbaines	28,1	-9,1	28,0	25,5	23,5
Autres communes multipolarisées	32,4	-4,9	15,0	24,3	10,9
Communes isolées hors influence des pôles	28,6	-7,2	17,8	24,7	15,5
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	30,9	-8,8	21,1	25,3	14,7

Champ : les familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans

Note de lecture : en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, parmi les familles ayant au moins un enfant mineur, 21,1 % sont des familles monoparentales.

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2012, exploitation complémentaire

Définitions

Un **ménage** désigne, au sens du recensement de la population, l'ensemble des occupants d'une résidence principale. Un ménage comprend l'ensemble des personnes résidant dans un même logement. Ces ménages peuvent se composer de personnes seules, de couples sans enfant ou de familles, celles-ci se subdivisant en couples avec enfant(s) et en familles monoparentales.

Dans cette étude, on s'intéresse aux **familles vivant avec au moins un enfant mineur**. Une famille avec enfant est la partie d'un ménage comprenant soit des personnes en couple et leur(s) enfant(s) ou beau(x) enfant(s) habitant dans la même résidence principale, soit un parent vivant sans conjoint avec son ou ses enfant(s) (famille monoparentale). Une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus à la maison.

On retient toujours ici le **zonage en aire urbaine** de 2010, le plus récent, selon lequel une aire est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. **Sa couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois. Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines sont les communes situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé espace des grandes aires urbaines. Les communes isolées hors de l'influence des pôles sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu'un pôle d'une grande aire urbaine est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Insee Nord-Pas-de-Calais-Picardie
130, avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59 034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Huart

Rédactrice en chef :
Nathalie Salomon

Bureau de presse :
03 22 97 31 91

ISSN : en cours
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Buisson G., Lincot L. « Où vivent les familles en France ? », *Insee Première* n°1582, janvier 2016
- Lecomte M., Werquin B., « Une pauvreté plus marquée au cœur des pôles urbains », *Insee Analyses Nord-Pas-de-Calais* n°16, juin 2015
- Maillard M., « L'espace périurbain picard : un territoire aisé où vit près d'un habitant sur deux », *Insee Analyses Picardie* n°12, mai 2015
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F., « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première* n°1539, mars 2015
- Aurélie Charles A., « La famille normande est nombreuse une fois sur cinq » *Insee Flash Basse-Normandie* n°18, janvier 2015
- Bellavoine M., Le Scouëzec P., « Les Picards, parents plus tôt et plus souvent », *Insee Flash Picardie* n°1, octobre 2014

